

## IADE

### Droit d'option : refusons le chantage !

Ce droit d'option découle du protocole Bachelot signé en février 2010 par un seul syndicat...qui n'est pas représentatif ni dans la fonction publique ni dans la profession.

Les décrets d'application viennent de paraître pour le reclassement dans les nouvelles grilles indiciaires de la catégorie A à partir de 2012.

Le « droit d'option » sera ouvert pour les infirmiers spécialisés du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 juin 2012 inclus.

Ce droit d'option peut s'exercer jusqu'à la date butoir. Une fois exprimé, il est définitif. Evidemment pour nos collègues sortant de l'école d'IADE en 2012 ce droit d'option n'existe pas ; ils sont versés directement dans les nouvelles grilles.

#### ***Rappel des clauses du chantage sur le droit d'option :***

Accepter les nouvelles grilles indiciaires (et leur faible revalorisation cf grille ci-dessous) contre la perte de la retraite à 55 ans et perte de la bonification d'un an tous les 10 ans. Depuis 2002, nous sommes en catégorie A active.

Pour ceux qui accepteraient ce chantage, l'âge de la retraite serait repoussé à 60 ans. **Mais attention**, si vous pourrez partir à la retraite à 60 ans, votre pension, calculée sur la base du nombre d'annuité que vous aurez cotisé sera sanctionnée d'une décote de 3 % par annuité manquante par rapport au seuil fixé de 40 annuités.

Cette décote s'annule à 65 ans. Votre pension ne sera calculée que sur la base du nombre d'annuité que vous aurez effectivement cotisé.

Le projet de loi sur les retraites, en cours de discussion au parlement, vient aggraver ce contexte :

Sur l'âge de départ à la retraite : il passerait à 62 ans (au lieu de 60 ans),

Sur l'âge de l'annulation de la décote : il passerait à 67 ans (au lieu de 65 ans),

Sur le niveau de la décote : il passerait à 5 % par annuité manquante (au lieu de 3 %),

Sur les annuités à cotiser pour partir à taux plein (=75% du dernier salaire) : elles passeraient à 41,5 (au lieu de 40).

Ce projet de loi prévoit aussi :

De repousser l'âge de départ anticipé à 57 ans (au lieu de 55 ans) pour les professions reconnues pénibles,

De repousser l'annulation de la décote à 62 ans (au lieu de 60 ans) pour les professions reconnues pénibles.

C'est bien avec toutes ces données que chaque professionnel soumis au chantage devra se positionner.

**En résumé** : le gouvernement souhaite faire partir l'ensemble des hospitaliers avec une retraite de misère et nous pousser à consacrer une partie de nos revenus à une assurance volontaire ; il s'agit de passer d'une retraite solidaire par répartition à une retraite par capitalisation. C'est bien là tout l'enjeu de cette réforme des retraites. Les effets de la crise boursière ont plus que montré les dangers de ces placements, notamment aux Etats Unis où ce processus est largement implanté. Du jour au lendemain, des millions de retraités se sont vus sans pensions ! Est-ce bien de cela dont nous avons besoin ?

▪ **Reclassement en classe normale**

Avec perte de la Retraite à 55 ans et perte des 1 an de bonification tous les 10 ans

Echelons	GRILLES ACTUELLES CN	RECLASSEMENT EN JUILLET 2012		RECLASSEMENT EN JUILLET 2015	
	INDICE MAJORE	INDICE MAJORE NOUVELLE GRILLE Gains	RECLASSEMENT ECHELONS ET ANCIENNETE CONSERVEE	INDICE MAJORE GAINS	Durée des nouveaux échelons
1	367	398(+36points) 165,85 €	ECH 1 ancienneté acquise	403(+5 points) 23,03 €	1 an
2	394	418(+24points) 110,57 €	ECH 2 ancienneté acquise	420(+2 points) 9,21 €	2 ans
3	413	434(+21points) 96,75 €	ECH 3 2/3 de l'ancienneté	439(+5points) 23,03 €	2 ans
4	438	454(+16points) 73,71 €	ECH 4 2/3 de l'ancienneté	460(+6points) 27,64 €	2 ans
5	461	480(+19points) 87,53 €	ECH 5 ½ de l'ancienneté	485(+5points) 23,03 €	2 ans
6	487	500(+13points) 59,90 €	ECH 6 ½ de l'ancienneté	509(+9points) 41,46 €	2 ans
7	516	525(+9points) 41,46 €	ECH 7 ¾ l'ancienneté	<b>533(+8points)</b> 36,86 €	3 ans
8	544	550(+6points) 27,64 €	ECH 8 sans ancienneté	558(+8points) 36,86 €	4 ans
9	Nouveaux échelons	575		585(+10points) 46,07 €	4 ans
10		593		608(+15points) 69,11 €	4 ans
11		611		631(+20points) 92,15 €	

▪ **Reclassement en classe supérieure**

Avec perte de la retraite à 55 ans et de la bonification d'1 an tous les 10 ans

Echelons	GRILLES ACTUELLES CS	RECLASSEMENT EN JUILLET 2012		RECLASSEMENT EN JUILLET 2015	
	INDICE MAJORE	INDICE MAJORE Gains	RECLASSEMENT ECHELONS ET ANCIENNETE CONSERVEE	INDICE MAJORE GAINS	Durée des nouveaux échelons
1	454	490(+36points) 165,85 €	ECH 1 sans ancienneté	525(+35points) 161,24 €	1 an
2	482	524(42points) 193,50 €	ECH 1 ½ de l'ancienneté	535(+11points) 50,68 €	2 ans
3	501	532(+31points) 142,81 €	ECH 2 Ancienneté acquise	551(+19points) 87,53 €	3 ans
4	524	559(35points) 161,24 €	ECH 3 Ancienneté acquise	574(+15points) 69,10 €	4 ans
5	544	581(+37points) 170,45 €	ECH4 4/3 de l'ancienneté	595(+14points) 64,50 €	4 ans
6	566	607(+41points) 188,88 €	ECH5 8/7 de l'ancienneté	616(+9points) 41,46 €	4 ans
7	604	625(+21points) 96,75 €	ECH6 ancienneté acquise	642(+17points) 78,32 €	

L'UFMICT-CGT et son collectif IADE appellent tous les IADE à refuser ce chantage « droit d'option » pour ne pas cautionner l'idée développée par Mme Bachelot que seuls quelques casseurs isolés non représentatifs de la profession feraient de l'agitation.

Mme Bachelot, son ministère et ce gouvernement ne sont pas éternels ! Notre refus unanime nous permettra demain de faire valoir une vraie reconnaissance de notre profession tant sur le plan salarial que sur le plan universitaire.

**NOTRE ATTITUDE DE REFUS D'AUJOURD'HUI  
CONDITIONNE NOS VICTOIRES DE DEMAIN**

*Montreuil, le 14 octobre 2010*